

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS
LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
se paient d'avance

l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

Table with 4 columns: Station, Omibus mixte, Poste mixte, Omibus mixte. Lists routes between Cahors, Agen, Bordeaux, Périgueux, etc.

Cahors, le 5 décembre 1872.

L'Assemblée nationale discute le budget pour 1873. En même temps, les chefs des divers partis se réunissent et négocient pour chercher une solution à la crise que nous traversons.

Cette solution serait bien simple si M. Thiers, hésitant et anxieux entre les engagements pris à Bordeaux devant l'Assemblée et les promesses qu'il a faites ensuite aux républicains au temps de la Commune, comprenait que la seule politique conservatrice consiste à se séparer des artisans de désordre et des faiseurs de révolution.

Malheureusement, d'après nos correspondances, rien n'indique encore cette bonne et patriotique pensée de la part de M. Thiers. Attendons; mais n'oublions pas que M. Thiers est seul responsable de la crise. Qui pouvait se douter, en effet, avant la révélation de son dernier discours, que M. Thiers fût lié, engagé envers les délégués communards des départements!...

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 3 décembre.

Les modifications ministérielles ne sont pas encore arrêtées. M. Casimir Périer refuse le ministère de l'intérieur, sachant bien, d'ailleurs, que, dans la situation où il est aujourd'hui vis-à-vis de la droite, un vote semblable à celui qui a atteint samedi dernier M. Victor Lefranc, ne se ferait pas probablement attendre.

M. Martel, de son côté, déclare qu'il ne veut entrer que dans un ministère de conciliation; on assure qu'il pousse vivement M. Thiers à saisir cette occasion de faire aux fractions de la droite une large part, de nature à effacer leurs griefs actuels contre le gouvernement. Il avait été question, paraît-il, de placer M. Dufaure à l'intérieur et de donner la justice à M. Martel; mais cette combinaison a échoué devant l'accueil peu favorable qu'elle a rencontré auprès des deux parties intéressées.

M. de Fourton semble destiné au ministère de l'agriculture en remplacement de M. Teisserenc de Bort, qui deviendrait titulaire des travaux publics. On a parlé aussi de M. Léon Say pour l'intérieur et de M. Dosselligny pour le commerce, mais rien n'indique, surtout en ce qui concerne ce dernier, que le bruit soit fondé. M. de Goulard a, paraît-il, manifesté l'intention de se retirer.

En somme, les renseignements d'aujourd'hui, ne font pas encore présager une prochaine solution des difficultés de personnes que rencontre le remaniement ministériel. Il paraît, d'ailleurs, certain, qu'il ne sera pas pris de décision définitive à cet égard avant la discussion et le vote des bureaux appelés jeudi; à nommer la commission constitutionnelle de trente membres, conformément à la proposition Dufaure.

La question du renouvellement partiel, qui est toujours considérée par le gouvernement comme

l'unique issue de la crise, sera la première à l'ordre du jour des discussions. Dès aujourd'hui, les fractions de la droite s'y montrent très-opposées. Celles de la gauche elles-mêmes y paraissent médiocrement favorables.

M. de Rémusat a reçu hier, en sa qualité de ministre de l'intérieur par intérim, communication officielle de quatre projets d'interpellation qui seront probablement déposés aujourd'hui ou demain.

L'incident Duerot fait beaucoup moins de bruit dans les sphères gouvernementales que dans les colonnes des journaux. M. Thiers ne paraît nullement disposé à sacrifier cet officier-général aux rancunes politiques qui se manifestent contre lui.

Revue des Journaux

Français.

Nous sommes en pleine crise ministérielle. Nous ne pouvons admettre, en effet, comme une solution sérieuse et durable, celle que nous apporte le Journal officiel, et d'après laquelle M. de Rémusat prend l'intérim du ministère de l'intérieur.

M. de Rémusat est un esprit distingué, d'agréables relations, chercheur ingénieux du pour et du contre, et n'ayant guère abouti en toutes choses, vers la fin de sa vie, qu'à un scepticisme raffiné et nonchalant; nullement homme de décision, encore moins homme d'action. On avait à peu près oublié qu'il était ministre des affaires étrangères; peut-être l'avait-il oublié lui-même. M. Thiers ne s'en plaignait pas et se résignait à faire tout par-dessus la tête de son ministre. Mais il est permis de sourire, — et M. de Rémusat lui-même avec sa bonne grâce habituelle, ne s'en fâcherait pas, — en voyant que c'est lui qu'on charge on outre du plus lourd des portefeuilles, de celui de l'intérieur.

Laissons donc les apparences, qui ne tromperont personne.

M. Victor Lefranc est aimé et estimé de tous les membres de la majorité conservatrice. On n'a pas oublié le rapport qu'il présenta à Bordeaux sur le traité de paix, et la patriotique indépendance dont l'honorable député a fait preuve à cette occasion. L'attaque n'était donc pas dirigée contre sa personne, mais contre la politique de défaillance et d'équivoque à laquelle il avait eu le tort de s'associer, ou qu'il avait eu la faiblesse de tolérer et de couvrir.

MM. Prax-Paris et Raoul Duval, sans insister peut-être autant qu'il eût convenu de le faire sur ce point, ont cependant très-nettement dénoncé dans la direction des affaires publiques, l'action d'un gouvernement extra-parlementaire, extra-ministériel et absolument personnel. Le secrétaire de la présidence est le principal instrument de ce gouvernement.

M. le président de la République, se sentant capable de tout comprendre, croit pouvoir tout diriger. Tout le monde sait au ministère de l'intérieur que les affaires se traitent directement entre M. Thiers et M. Calmon. M. Teisserenc de Bort n'est, dit-on, intervenu

en rien dans la conclusion du traité de commerce, et M. Ozenne a mené, sous les inspirations directes de M. Thiers, toutes les négociations. Dans presque tous les ministères, il en est de même. L'action personnelle de la présidence se fait sentir même jusqu'au fond des départements. On en appelle des décisions du préfet, non pas au ministre de l'intérieur, mais à M. le président de la République, et, si la chose a peu d'importance, à M. Barthélemy Saint-Hilaire. Le véritable préfet dans Vaucluse, ce n'est pas M. Delcussot, c'est M. Gent. A Marseille, ce n'est pas M. Limbourg, c'est M. Bouchet, ou M. Labadie; à Perpignan, c'est M. Emmanuel Arago; à Draguignan, c'est M. Cotte.

A côté de l'administration régulière, il y a partout une administration clandestine, irresponsable, toute-puissante, qui fait les affaires des radicaux, leur prête un crédit qu'ils n'ont pas, paralyse les efforts des conservateurs, ruine leur crédit, et mine sourdement l'autorité même des représentants officiels du pouvoir. C'est cette organisation étrange d'une politique en partie double, connue de tout le monde à l'Assemblée, qui a été condamnée et frappée. Le vote qui a été émis contre le très-inoffensif M. Victor Lefranc a cette portée.

Liberté.

Quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, c'est avec l'Assemblée qu'il faut gouverner.

Beaucoup prétendent que l'heure de la dissolution a sonné. M. Thiers était, il y huit jours, d'une opinion contraire. Si la solution des graves questions qui nous divisent pouvait être obtenue au moyen d'élections nouvelles, s'il existait dans le sein de l'Assemblée un parti dissolutionniste disposant de trois cents voix, la gauche aurait depuis huit jours déposé un projet de loi dans ce sens. Et si 300 voix proclamaient demain que le mandat de l'Assemblée est expiré, force serait bien de procéder à des élections nouvelles. Mais où sont ces 300 voix? Nous les cherchons vainement. C'est une opinion générale que le mandat de l'Assemblée prendra fin avec la libération du territoire. M. Thiers partage cette opinion, et nul peut-être plus que lui ne redouterait des élections générales accomplies au milieu de la crise que nous traversons.

C'est donc avec les éléments dont l'Assemblée est composée que M. Thiers doit mettre fin à la crise présente.

Le vote de samedi indique clairement que l'un des nouveaux ministres doit être choisi dans cette fraction modérée du centre droit, qui, sans prévention pour la forme républicaine, est disposée à appuyer M. Thiers, à la seule condition que ce dernier se sépare des partis extrêmes.

Cette solution qui reconstituerait la majorité, est peu goûtée à la présidence, nous le savons.

Que les journaux qui se taisent depuis deux jours en trouvent une autre; nous nous en presserons d'y souscrire.

Patrie.

Dès le lendemain de son inquiétante victoire, le gouvernement a pu se convaincre qu'il

n'était pas victorieux et qu'il venait de se lancer, de concert avec les radicaux, dans une situation bizarre où il ne peut pas mourir, mais où il ne peut ni agir, ni vivre.

De leur côté, les feuilles radicales se déchaînent contre l'Assemblée avec une fureur toute démagogique. Respecter et supporter les gens qui ne sont pas de leur avis est impossible pour les vrais républicains.

Le jour où il s'est jeté dans leurs bras, M. Thiers a commis la faute la plus absurde, la contre-sens le plus évident qu'on puisse imaginer. Rien n'est plus facile à démontrer:

Que veut M. Thiers? Quelle est son idée fixe? Rester au pouvoir. Tout est là. Qu'il ait pour alliés les conservateurs ou les radicaux, ceux qui l'ont élu ou ceux qui l'ont combattu; qu'il ait pour point d'appui ceux qui se pressaient autour de lui à Versailles pendant la Commune, ou ceux dont les amis tiraient sur les Versaillais; peu lui importe.

Conservateur le pouvoir et affirmer la République pour en rester le président, voilà tout le plan de M. Thiers; Son Message du 13 novembre, son discours du 29 en sont la preuve éclatante. La finesse s'élève, dans ce cas, à la hauteur d'un scepticisme complet. Quant au patriotisme, on n'a pas à le faire intervenir dans cette aventure. C'est le seul point qui soit visiblement à l'écart.

Les radicaux appuient M. Thiers avec frénésie, et leurs journaux sont remplis d'injures contre les conservateurs, parce que la question principale consiste pour eux à tirer parti de l'ambition de M. Thiers et à l'aider à affirmer la République définitive et indiscutable. Quand ce fait sera acquis, ils se chargeront du reste...

En se plaçant même au point de vue exclusif de son ambition, M. Thiers s'est, à notre avis, absolument trompé. Il a pris le chemin le plus dangereux, le plus compromettant, et justement le seul qui n'aboutira pas où il veut atteindre.

S'il était resté fidèle à son mandat primordial et aux conservateurs de toutes nuances qui lui ont confié le pouvoir, M. Thiers aurait aujourd'hui dans l'Assemblée une majorité de 500 voix. La droite, le centre droit et le centre gauche, feraient à son autorité une base inébranlable, et le pays, maintenu dans les idées conservatrices, ne serait pas en proie à l'agitation républicaine qu'on fomenté.

M. Thiers et la majorité auraient donné à la France, à l'Europe, le spectacle de deux pouvoirs conservateurs patriotiques, ayant commencé ensemble et marchant unis jusqu'au jour où ils auraient pu dire: « Notre œuvre est terminée. » Ce rôle aurait eu une véritable grandeur; la France ne montrerait pas à l'Europe les misères d'un pays qui se tourmente et se décompose dans des luttes de parti, quand une seule pensée devrait le soutenir et le relever.

Ce rôle, pour M. Thiers, était d'autant plus facile que les conservateurs ont proclamé très loyalement l'oubli, ou du moins l'ajournement lointain de leurs préférences de parti. Ainsi que l'a dit M. Raoul Duval dans la séance de samedi, M. Thiers n'avait devant lui ni des orléanistes, ni des impérialistes, ni des légitimistes, il n'avait que l'union très énergique des conservateurs.

Le prétexte de sa République était donc sans excuse. En restant avec cette majorité conservatrice, il eût gouverné, entouré d'appuis sincères, éprouvés ; et son pouvoir — ce pouvoir auquel il tient tant — acquerrait des garanties de solidité que rien ne pouvait ébranler. C'était là sa place, sa force, son honneur, sa sécurité.

Au lieu de cela qu'a fait M. Thiers ? Il s'est dit : « Pour me maintenir président, il faut que j'affirme la République. » Ce qui est une erreur absolue et la plus grande erreur, car le jour où la vraie République existera, tout le monde en pourra être président, excepté M. Thiers.

Il s'est dit encore : « Les conservateurs sont d'honnêtes gens qui ne renversent pas les gouvernements et qui ne tenteront rien contre moi ; mais les républicains, mais les radicaux sont actifs, dangereux, infatigables, ils sont bavards ; ils agitent les populations, ils poussent aux adresses, ils font du bruit, ils menacent, ils sont capables de tout ; ceux-là sont redoutables ; avec eux, j'aurai les violents de mon côté. »

Et abandonnant le camp duquel il est issu, convaincu que nul danger ne pouvait lui venir de la part de ces groupes, affligés mais paisibles qu'il désertait, M. Thiers a passé au côté gauche. Ce nouveau pacte a été fait très vite ; on s'est compris dès le premier mot. M. Thiers prépare l'avenir pour les radicaux ; en revanche les radicaux soutiennent M. Thiers dans son pouvoir présent. Il organise à leur bénéfice ce qu'ils n'auraient jamais pu organiser eux-mêmes ; mais il est le premier à en profiter.

Il n'y a plus à parler de l'immoralité de cette alliance ; l'opinion est faite sur ce point. Mais comment M. Thiers, si habile, n'a-t-il pas compris qu'il se frappait lui-même ? Ces radicaux auxquels il s'est allié ne partagent ses idées sur aucun point, il l'a déclaré lui-même dans son discours du 29 ; une divergence complète le sépare d'eux sur toutes les questions principales, et il les prend pour appui ! Imagine-t-on jamais alliance plus incohérente et plus éphémère ?

M. Thiers abandonne ceux qui pensent comme lui, ceux qui l'ont élu, ceux qui le soutenaient, ceux qui ne l'auraient pas abandonné, et il devient le chef transitoire de ceux qui n'ont qu'un rêve : le voir proclamer la République et le renverser.

Gazette de France.

La fureur des républicains de toute nuance contre les monarchistes va crescendo. Le Corsaire parle des pétroleurs monarchistes. Les organes de la démocratie continuent à traiter les conservateurs de l'Assemblée de perturbateurs de la paix publique, et à leur prédire qu'ils vont avoir sur la conscience les troubles qui ne sauraient manquer d'éclater si M. Thiers se voit contraint à donner sa démission.

Ces pauvres radicaux paraissent si sincèrement alarmés du sort qu'ils nous réservent que nous éprouvons un impérieux désir de les rassurer.

Si M. Thiers était forcé, dans l'avenir, à la suite d'un échec complet ou d'un succès par trop incomplet, de faire une honnête retraite ; les choses se passeraient en douceur, qu'ils en soient bien persuadés.

Le sens du public est troublé sans doute ; mais il n'est pas aussi perverti que les patriotes veulent bien le croire. Grâce à Dieu, la France possède encore chez les particuliers et dans les fonctions publiques assez d'éléments conservateurs, pour que la démission de M. Thiers n'entraîne pas ces lamentables désordres que les révolutionnaires ont si bonne grâce à redouter.

Qu'ils se rassurent, nous le leur répétons avec joie ; notre admirable armée est toute prête à soutenir l'Assemblée dans tout ce qu'elle fera de légal. Or, si M. Thiers donnait sa démission, rien ne serait plus légal que de lui donner un successeur ; et les républicains, que leurs propres projets alarment si fort, peuvent donc être tranquilles, la force publique soutiendrait comme il convient, le successeur que l'Assemblée aurait donné au président actuel.

En revanche, si M. Thiers triomphait complètement, nous regarderions l'ordre politique et social comme en très-grand péril. Son triomphe entraînerait en effet, celui de la gauche et de l'extrême-gauche. Ces deux fractions de l'Assemblée, auxquelles il s'est livré par son inexplicable politique, le dévoreraient avec un extrême empressement et une extrême facilité. Si la droite se trouvait alors, par suite

de fatales circonstances, dans l'impuissance de sauver le pays, les républicains prépareraient, aux dépens des conservateurs et même à leurs propres dépens, une épouvantable crise sociale.

Ils auraient le temps de pervertir complètement notre malheureuse France, et c'est alors qu'on en verrait de cruelles !...

Si les républicains craignent autant leurs excès qu'ils en ont l'air, qu'ils désirent le triomphe de la droite.

C'est dans cette hypothèse seule que l'ordre, pour lequel il se sent des tendresses soudaines, a le plus de chances de se maintenir.

Pays.

Ce qui va se passer dans notre malheureux pays est de nature à réhabiliter le 2 Décembre aux yeux même des plus entêtés de ses détracteurs.

Après avoir eu soif de liberté, la France a soif enfin d'autorité, parce que l'autorité est l'ordre.

Elle veut un maître, et sa désolation vient de ce que, regardant autour d'elle, elle n'en voit pas encore de prêt pour la circonstance présente.

Un maître ! Qui nous le donnera ? Qui donc sera César ?

M. Thiers pouvait l'être. Après la Commune il lui était facile de faire tout ce qu'il aurait voulu, excepté de rendre la Commune encore possible dans l'avenir, comme il lui arrive involontairement.

Maintenant il est trop tard et il nous faut nous retourner d'un autre côté !

Sincèrement, loyalement, nous allons vers les monarchistes de l'Assemblée, nous dépouillant de nos cocardes politiques et leur demandant de combattre, confondus dans leurs rangs, contre l'ennemi commun, et en simples conservateurs.

Devant le danger qui nous menace tous, il nous est interdit d'afficher nos préférences, et s'il nous arrive encore de parler de l'Empire quand il n'est plus question que de la France, ce sera seulement pour relever la tête devant une injure et revendiquer fièrement une date.

La France va se débattre dans les divisions intestines et se raidir contre les révolutions qui, semblables, à ces géants de la fable, vaincus et couchés sous les montagnes, l'agitent encore par des convulsions désespérées. Pour cette œuvre de défense, pour cette œuvre de combat, elle n'a pas trop de tous ses enfants unis autour d'elle.

Et nous lui souhaitons de n'avoir jamais besoin de coups d'Etat d'où qu'ils viennent, pour reprendre sa stabilité définitive ; nous lui souhaitons de se relever doucement et sans efforts douloureux et violents, et de n'être pas obligée un jour, comme une noyée à qui l'on tendrait un fer rouge, de le saisir avidement pour se sauver, sauf à se brûler.

Ordre.

L'union des conservateurs irrite le Journal des Débats. La feuille révolutionnaire ne prend pas même le soin de cacher son profond dépit.

« Il y a quelques mois à peine, dit-elle M. Rouher n'aurait pas osé prononcer de sa place un mot pour justifier le coup d'Etat ; mais il a pu le faire impunément, sans soulever les réclamations de la droite. C'est là que nous en sommes. »

L'alliance de M. Thiers avec les radicaux ne scandalise pas le Journal des Débats ; mais la résolution prise par les différents partis conservateurs de s'unir patriotiquement contre les ennemis communs, lui paraît monstrueuse : « La droite, s'écrie-t-il en se voilant la face, a soutenu M. Prax-Paris et M. Raoul Duval, les a applaudis l'un et l'autre ; avant peu elle comptera M. Rouher parmi ses chefs, et personne n'en sera étonné. »

C'est le Bulletin qui se lamente ainsi. Dans un autre article, M. John Lemoine vient à son tour exprimer sa douleur, disons mieux, son indignation.

Espérant réussir à souffler la discorde, il se lance, à propos de l'anniversaire du 2 Décembre, dans une série d'exclamations. Il avoue bien que « le gouvernement s'était véritablement exposé à une censure » ; mais il ne peut comprendre que le parti conservateur ait mis le droit et la légalité sous la protection des défenseurs du 2 Décembre, et que « ceux » qui ont été à Mazas aient pu fraterniser avec ceux qui les y ont mis. »

Si le Journal des Débats voulait bien y

réfléchir, il comprendrait qu'il dépense et vain son érudition rétrospective. Ceux-là même qui ont traversé Mazas, il y a une vingtaine d'années, ont le droit de penser aujourd'hui que de bien autres malheurs les menacent si les conservateurs ne parviennent pas à s'unir. Tout le monde, heureusement, n'a pas l'implacable rancune qui amenait M. Thiers, dans la soirée du 4 Septembre, au milieu des désastres de la patrie, à rappeler avec emphase quelques jours de captivité protectrice dans une cellule de Mazas ; et plus d'un, parmi ceux auxquels l'acte sauveur du 2 Décembre infligea de légers désagréments, aurait pu s'approprier le mot charmant et profond de M. le comte de Falloux : « Je fais tout ce que je peux pour ne paraître que résigné ; au fond, je suis satisfait. »

Temps.

Les journaux de Berlin, particulièrement ceux qui passent pour l'expression plus ou moins directe de la pensée du gouvernement, tiennent depuis quelques jours, au sujet de nos affaires intérieures, un langage qu'il n'est pas très agréable de lire, mais qu'il serait puéril de vouloir ignorer, et dont il y a quelque chose à retenir.

Nous croyons que les rapports entre M. Thiers et le cabinet de Berlin, étaient, il n'y a pas longtemps encore, aussi bons que les circonstances le permettent et peuvent le faire désirer. Mais cet état de choses semble altéré en ce moment, par suite de quelques imprudences de notre presse officieuse. On a, contre toute vraisemblance, et à ce qu'il paraît, contre toute vérité, présenté le corps diplomatique comme ayant marqué de ses applaudissements certains passages du dernier Message ; on s'est prévalu des sympathies des puissances étrangères, et particulièrement de l'Allemagne ; on a soutenu enfin que la démission de M. Thiers serait le signal infaillible d'une invasion nouvelle, c'est-à-dire du retour des Allemands dans les départements libérés. Bref, on a trop et trop grossièrement joué de l'argument germanique, trop à coup sûr pour notre dignité, et trop aussi, à ce qu'il semble, pour l'honneur des Allemands, qui ont trouvé l'occasion bonne de repudier avec hauteur tout dessein de peser sur nos affaires intérieures.

Nous ne voulons pas reproduire les derniers articles de la Gazette de l'Allemagne du Nord et de la Gazette de Spener, soigneusement traduits à notre usage par la Correspondance de Berlin. Nous pensons que les journaux allemands eussent montré plus de bon goût et tenu un meilleur compte de la situation respective des deux peuples, en s'exprimant avec moins d'aigreur et plus de modération.

Les officieux et en particulier le Bien public ont montré en ces derniers temps si peu de vergogne, qu'ils ont mérité de se faire infliger par la Gazette de l'Allemagne du Nord la leçon et l'humiliation suivante :

« Que dit l'Europe ! » Ainsi est intitulé un article du Bien public, qui, de concert avec la Correspondance universelle et d'autres feuilles plus ou moins bien informées, a l'habitude d'invoquer l'aide de l'étranger pour exercer une pression à l'intérieur sur l'opposition. Ce qu'on suppose, à cette occasion, que, soit la presse étrangère, soit les diplomates ou les cabinets étrangers, auraient pensé ou dit, est — pour employer un terme adouci — singulièrement coloré.

Le Bien public entretient aujourd'hui ses lecteurs de l'indignation des journaux anglais, allemands, italiens, russes, de « la rudesse » de leurs attaques contre la droite de l'Assemblée nationale française, de la nature particulière de certains conseils que ces feuilles n'hésitent pas à donner aux républicains et à M. Thiers... Nous lisons apparemment les journaux allemands, anglais, italiens, russes, avec moins d'attention que la rédaction polyglotte du Bien public, car nous n'avons généralement trouvé dans la presse non française que la plus complète neutralité à l'égard des combats de coqs actuels. « Que dit l'Europe ? »

Le Bien public montre la verge aux enfants français. Ceux-ci en auront-ils peur et seront-ils sages ? Ou bien deviendra-t-il notoire que l'étranger s'abstient scrupuleusement de toute partialité ? — Le Bien public appelle les embarras de la situation en France une affaire internationale. C'est absolument le contraire : cette crise est une affaire purement domestique que les français ont à vider entre eux. La manière dont le Bien public met en scène et immisce l'étranger, n'est rien moins que digne.

Chronique locale et méridionale.

M. Mazarguil, maire de Floirac, a reçu ces jours-ci, en cette qualité, une lettre ainsi conçue :

« Mon cher Monsieur Lamothe.

« J'ai remis à M. le président de la République que l'adresse du Conseil municipal de Floirac. « Il a été sensible à ce témoignage de confiance et de dévouement.

« Recevez, etc.

« Le sous-secrétaire d'Etat,

« Signé : CALMON. »

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Le Conseil municipal de Floirac n'a envoyé aucune adresse à M. Thiers, et le cher monsieur Lamothe n'est ni Maire, ni Conseiller municipal.

Nous demandons une explication.

Il est certain que M. de Rémusat, ministre intérimaire de l'intérieur, vient de rappeler aux préfets dans une circulaire « la stricte observation de la loi du 5 mai 1855, » sur laquelle M. Raoul Duval s'est appuyé samedi pour réclamer le vote devant lequel est tombé M. Lefranc.

Ce qui est non moins certain, c'est que le mouvement d'adresses politiques et de pétitionnement dissolutionniste est lancé, et ne paraît pas devoir être facilement enrayé, même par la circulaire de M. de Rémusat, dont M. Calmon ne paraît guère tenir compte.

Par décret du président de la République, en date du 30 novembre 1872, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur,

M. Boudet, secrétaire général de la préfecture du Lot, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Figeac (même département), en remplacement de M. Souhac, démissionnaire.

M. Dédebat, docteur en droit, ancien chef de cabinet du préfet du Rhône, est nommé secrétaire général de la préfecture du Lot, en remplacement de M. Boudet.

La nomination de M. Boudet, à Figeac, se passe de commentaires. Si nous exprimons nos sentiments, nous serions certainement au-dessous de l'effet produit parmi nous, sur tous les partis sans exception, sauf le parti démagogique.

Nous apprenons à l'instant même le changement de M. Lemoine, directeur des contributions indirectes à Cahors.

Ce chef de service avait, dès le premier jour, conquis l'estime et la sympathie des employés sous ses ordres et du public.

La direction de Toulouse, qu'il va prendre, ne saurait être qu'un nouveau témoignage de confiance de la part de l'administration supérieure, qui l'aura cru mieux à sa place sur un théâtre plus important.

Nous seuls n'avons pas à nous féliciter d'une décision qui prive le département d'un fonctionnaire dont on avait apprécié l'intelligence et le caractère.

Une erreur nous a dernièrement fait attribuer au Conseil général, la séance de la commission départementale. Nous donnons aujourd'hui la séance extraordinaire du Conseil général. Nous aurions souhaité, pour satisfaire plus tôt la juste impatience de nos lecteurs, que MM. les secrétaires du Conseil général, fissent plus de cas de la loi qui régit le compte-rendu des séances.

Conseil général du Lot.

Session extraordinaire du 16 novembre.

Présidence de M. Roques, vice-président.

M. le Préfet donne lecture au Conseil du décret du 10 novembre, qui convoque le Conseil général du Lot, pour le 16 novembre et déclare ouverte la session extraordinaire.

Étaient présents : MM. Roques, Cambres, Cipière, Dufour Pierre, Domphnou, Saux, Talou, Pradines, Dufour Pierre, Mayzen, Sérager, Calmels, Teilhard, Brugalières, Vaissié, Vital, Lamaze, Demeaux, Besières, de Verninac et Laborie.

MM. le baron Dufour, Calmon, Murat, Limayrac, Fraysse, Cuniac, Lafon de Caix et de De Marquessac, n'ayant pu se rendre à la séance, sont excusés par le Conseil.

A l'ouverture de la séance, M. le président expose que, par suite de la mort de M. Dufour, membre du Conseil général du Lot, pour le canton sud de Cahors, les électeurs ont dû être convoqués pour lui nommer un remplaçant : M. Pierre Dufour, ayant été élu, le Conseil doit procéder à la vérification des pouvoirs de ce dernier, aux termes de l'article 5, du règlement intérieur du Conseil général et il doit être nommé par la voix du tirage au sort, une commission de cinq membres chargée d'examiner le dossier; sont nommés membres de cette commission : MM. Sérager, Talou, Pradines, Vaissie et Cipières, qui se retirent immédiatement pour examiner les opérations électorales du canton sud de Cahors. La séance est suspendue.

A la reprise, M. Sérager, au nom de la commission, expose au Conseil qu'il résulte du procès-verbal du recensement général des votes, que sur 2,848 électeurs inscrits, 2,063 ont pris part au vote. La majorité absolue des suffrages nécessaires pour l'élection est donc de 1,032. M. Dufour a obtenu 1,046 suffrages, M. Combarieu, 770, M. Favas, 236; voix perdues ou bulletins blancs, 41; majorité en faveur de Dufour 14. Aucune protestation n'a été déposée contre cette élection; mais on trouve au dossier une lettre de M. Combarieu, demandant l'ajournement de la validation de cette élection, attendu qu'il ne lui avait pas été possible de se procurer les preuves nécessaires pour établir les faits de fraudes et de manœuvres.

En présence de cette demande, la commission, à l'unanimité, a pensé qu'il y avait lieu d'ajourner la vérification des pouvoirs de M. Dufour, sans préjuger cependant la validation ou l'annulation qui pourront être prononcées postérieurement.

Dans le cas où le Conseil général ne voudrait pas accepter cette combinaison, la commission ferait alors son rapport sur l'élection elle-même.

M. Bessières, expose qu'il comprendrait parfaitement qu'un délai fût accordé à M. Combarieu, si une protestation avait été déposée et que des faits y fussent énoncés; mais qu'en présence de la lettre de M. Combarieu, qui n'énonce aucun fait précis, il pense que le Conseil doit voter contre l'ajournement.

Un scrutin ouvert sur les conclusions de la commission, donne les résultats suivants :

- Pour l'ajournement, 7;
- Contre l'ajournement, 13.

En conséquence, le Conseil n'a pas accepté.

Au nom de la commission, M. Sérager propose au Conseil, la validation des élections de M. Dufour, les opérations paraissant régulières, M. Dufour ayant obtenu la majorité des suffrages, son élection est validée.

M. le président expose ensuite que l'objet principal de la convocation extraordinaire du Conseil, était d'autoriser M. le préfet à emprunter une somme de 500,000 francs, mise à la disposition du département du Lot, en vertu des lois des 12 mars 1869 et 6 juillet 1870, pour la construction des chemins vicinaux d'intérêt commun et pour voter les sommes nécessaires à l'amortissement de cet emprunt remboursable en trente annuités à raison de 4 0/0.

Il ajoute : Vous voulez tous, messieurs, aujourd'hui, comme par le passé, contracter cet emprunt si avantageux à tous égards, et j'ai l'honneur de vous proposer d'autoriser M. le préfet, à emprunter les 500,000 francs au fur et à mesure des besoins, en le priant de presser les travaux le plus possible; quant à la somme de 20,000 francs nécessaire à l'amortissement de cet emprunt, elle existe dans les ressources de votre budget extraordinaire, dont vous voulez vous réserver la distribution pendant votre session d'avril; vos centimes extraordinaires s'élèvent à 12, sur lesquels 4 1/2 restent sans affectation spéciale sur ce centime et demi, 23,415 sont encore disponibles. Je crois donc pouvoir vous proposer d'affecter pendant trente années, 1 centime et 1/10 soit 20,000 francs, à l'amortissement et de voter par conséquent la continuation de ce centime et 1/10, jusqu'au 31 décembre 1902.

Après quelques explications entre plusieurs membres et M. le Préfet, les propositions de M. le président sont adoptées et la somme de 20,000 francs, inscrite au sous-chapitre 17 du budget pour 1873.

M. de Verninac fait observer au Conseil, à propos de l'emprunt en question, qu'une somme de un million 400,000 fr. a été jugée nécessaire par M. l'Agent-voyer en chef, pour l'achèvement des chemins d'intérêt commun en 10 ans, somme dans laquelle ne sont pas comprises les ressources ordinaires desdits chemins, pendant la même période. Lorsqu'à sa session d'avril dernier, le Conseil a adopté en principe le projet d'emprunt, cette somme a été tout au moins présumée devoir être suffisante. M. de Verninac, pense qu'elle le sera peut-être au-delà des limites que l'on pourrait alors prévoir. Il est à sa connaissance personnelle que sur un chemin déterminé, qu'il pourrait citer, des parcelles de chemins sont portées dans les rapports officiels de M. l'Agent-voyer en chef, comme étant à l'état d'entretien, lorsqu'elles sont épuisées à demi à l'état d'ouverture; de ce fait il résultera dans le cas particulier en question, un mécompte qui s'élèvera probablement au 6<sup>me</sup> ou au 7<sup>me</sup> de la valeur des travaux prévus. Si de pareilles erreurs se découvriraient sur beaucoup de points, il en résulterait

évidemment un mécompte final considérable, qui ne devrait pas être mis à la charge de l'administration nouvelle qui en vertu des décisions du Conseil, sera désormais chargée des travaux de la vicinalité.

(La suite au prochain numéro.)

M. de Lamberterie a donné lecture de son rapport à la commission qui a été élu, afin d'examiner le projet de loi ayant pour objet de proroger jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1873 l'effet de la loi de 22 juin 1862, attribuant à l'Etat le monopole des tabacs.

Le rapport conclut : 1<sup>o</sup> à ce qu'on n'accorde pas à la régie, pour le choix de ses approvisionnements la liberté que loi laissent involontairement les déclarations trop élastiques de l'article 3 de la loi du 12 février 1835;

Moitié au moins des approvisionnements de la régie serait assurée aux tabacs indigènes :

2<sup>o</sup> A une modification de la composition des commissions d'expertise. Ainsi, deux experts seraient nommés par le ministre des finances; deux autres experts par le conseil général, sur une liste de candidats dressée par le préfet, après avoir entendu dix des principaux planteurs de chaque arrondissement;

3<sup>o</sup> A une élévation de prix dans certains départements;

4<sup>o</sup> A l'élargissement des zones. Celles qui ont été établies par le gouvernement à la date du 17 août dernier sont insuffisantes; et, de plus la contrebande est effrayante à l'heure actuelle dans les départements de l'Est.

Le rapport mentionne, aussi que les jus de tabacs seront mis à la portée des cultivateurs.

Une indemnité sera accordée à la régie pour les tabacs qui jusqu'à ce jour ont dû être rejetés par elle.

Enfin, dans le but d'éviter que des scandales semblables à ceux que l'on a constatés puissent se renouveler, la commission a décidé que l'achat des tabacs étrangers serait retiré aux consuls pour être confié à des agents spéciaux.

FORMATION DE LA LISTE DU JURY POUR 1873.

Par arrêté de M. le Préfet du Lot, le nombre des jurés composant la liste de 1873, pour le département du Lot, est et demeure fixé à cinq cent soixante-dix-huit.

Ce nombre sera réparti, entre les arrondissements et les cantons, conformément aux tableaux suivants :

Arrondissement de Cahors.

Contingent : 235.

Cantons.	Conting.	Cantons.	Conting.
Cahors (Nord)....	23	Lauzès.....	15
Cahors (Sud)....	20	Limogne.....	49
Castelnau.....	17	Luzech.....	25
Catus.....	23	Montcuq.....	20
Cazals.....	15	Puy-l'Evêque....	26
Lalbenque.....	21	St-Géry.....	11

Arrondissement de Figeac.

Contingent : 181.

Bretenoux.....	23	Lacapelle.....	27
Cajarc.....	16	Latronquière....	22
Figeac (Est)....	27	Livernon.....	17
Figeac (Ouest)...	23	St-Céré.....	26

Arrondissement de Gourdon.

Contingent : 162.

Gourdon.....	23	St-Germain.....	46
Gramat.....	23	Salviac.....	43
Labastide-Murat..	16	Souillac.....	19
Martel.....	24	Vayrac.....	46
Payrac.....	12		

Des pluies abondantes tombées dans les montagnes de Cevennes et de la Lozère ont produit une crue du Tarn et du Lot et, par suite, de la Garonne, dont la marche est indiquée par l'extrait ci-après des dépêches reçues dans la soirée du 3 et dans la matinée du 4 :

Tarn, à Albi, maximum, le 3, à 11 heures du matin, 348 centimètres; à 2 heures du soir, 330 centimètres; baisse continuait.

Tarn, à Montauban, le 3, à 3 heures du soir, 270 centimètres; crue horaire, 10 centimètres.

Garonne, à Agen, maximum, le 4, de 4 à 5 heures du matin, 358 centimètres; à 8 heures du matin, 348 centimètres.

Lot, à Cahors, le 3, à 6 heures du soir, 250 centimètres; étale presque atteint.

Lot, à Villeneuve, le 4, à 8 heures du matin, 426 centimètres; la crue n'est plus que de 1 centimètre par heure.

Garonne, à Tonneins, le 4, à 8 heures du matin, 540 centimètres; crue horaire, 8 centimètres.

Garonne, à Marmande, le 4, à 8 heures du matin, 534 centimètres; crue horaire, 6 centimètres.

La crue paraît arrêtée partout et devoir être sans importance.

(Communication de l'ingénieur en chef de la navigation de la Garonne.)

M. Sorbier, conseiller à la cour de cassation est mort dimanche à Montignac (Dordogne), où l'état de sa santé l'avait forcé de se retirer récemment.

M. Sorbier avait été successivement procureur général près la cour d'Agen, puis premier président de cette Cour. C'était un magistrat studieux et appliqué, et, dans ses rares heures de loisir, un littérateur moraliste, auteur de plusieurs travaux remarquables par l'honnêteté de la pensée et la sévérité de la forme.

M. Sorbier a laissé à la cour d'Agen et dans tout le ressort les plus honorables souvenirs.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 26 novembre 1872.

Mathématiques élémentaires.

Histoire : 1 de Colomb, 2 Gueguen.

Philosophie.

Dissertation fran : 1 Deloncle, 2 Romec.

Mathématiques préparatoires.

Histoire nat. : 1 Gez, 2 Fargues.

Rétorique.

Composition fran : 1 Linol, 2 Depeyre.

Seconde.

Mathématiques : 1 Delmas, 2 Dupuy.

Troisième.

Composition fran : 1 Combarieu, 2 Dentraygues.

Quatrième.

Anglais : 1 Cantarel, 2 Baillart.

Cinquième.

id. 4 Albert, 2 Foissac.

Sixième.

id. 1 Peyrissac, 2 Pascalie.

Septième.

Calcul : 1 Paquiez, 2 Verdy.

Huitième.

Hist. et Géogra : 1 Martefon, 2 Roussel.

Enseignement secondaire spécial.

Troisième année.

Histoire : 1 Bonnet, 2 Rozière.

Deuxième année.

Mathématiques : 1 Cros, Claret.

Première année.

Hist. et Géogra : 1 Séguela, 2 Denninger.

Année préparatoire.

Histoire naturelle : 1 Lagaspie, 2 Caussil.

Le Proviseur, RICHAUD.

La souscription ouverte au Lycée de Cahors, entre les maîtres et les élèves, en faveur des fils des Alsaciens Lorrains, a produit la somme de cinq cents francs.

FOIRE DE CAHORS DU 2 DÉCEMBRE 1872

La foire n'a pas été belle à cause de la pluie. 360 paires de bœufs seulement, ont été amenés sur le champs de foire; une très petite quantité ont été vendus aux prix de 450 à 1,100 fr. la paire; les gras, destinés à la boucherie, se sont vendus, de 38 à 40 francs les 50 kilos poids vif. Il y avait 8 chevaux, 6 mulets, 3 ânes; il s'est fait très peu d'affaires; 90 cochons gras, mis en vente, une grande partie ont été vendus au prix de 50 à 55 fr. les 50 kilos poids vif; 250 petits cochons, une forte quantité vendus au prix de 25 à 90 fr. suivant leur grosseur; 600 moutons mis en vente, une petite quantité vendus de 15 à 30 fr. la pièce, les gras destinés à la boucherie, se sont vendus de 70 à 75 centimes le kilo poids vif.

Marché aux grains. — 640 hectolitres de blé ont été mis en vente, 558 ont été vendus, avec une moyenne de 21 fr. 15 c. l'hect. 560 hect. de maïs, 487 ont été vendus avec une moyenne de 11 fr. 46 l'hect.

La foire s'est terminée sans aucun vol, ni accident à signaler.

Dernières nouvelles

M. Dufaure est très-ouvertement contraire à l'action prépondérante exercée par M. Calmon au ministère de l'intérieur, et à l'ingérence de M. Barthélemy Saint-Hilaire dans toutes les affaires de la politique générale.

Si le ministre de l'intérieur qui remplacera M. Victor Lefranc est un homme politique sérieux, la première chose qu'il fera sera de se séparer de M. Calmon. D'après le *Messenger de Paris*, on parle déjà d'une compensation pour M. Calmon : il serait question de le nommer gouverneur de la Banque de France. C'est là sans doute un faux bruit. Le conseil de Régence repousserait probablement cette nomination comme il a repoussé il y a quelque temps une autre nomination qu'il considérait comme exorbitante. (Français).

Les nouvelles se réduisent à des combinaisons ministérielles. Le centre-gauche a dans chacun de ses membres un candidat, et les listes qui circulent, prouvent que la France compte autant de prétendants au ministère que de républicains.

On s'occupe, ce qui est plus sérieux, de la formation de la commission des 30 qui serait élue jeudi, si les intrigues des gauches ne parviennent pas à renvoyer ces élections au 15.

Chez M. Thiers, toujours grande affluence de radicaux. Ces messieurs sont curieux de voir de voir de près et de remercier l'homme d'Etat qui rend d'aussi grands services aux nouvelles couches sociales. (Gazette de France).

Depuis le commencement de la crise, M. Gambetta a eu tous les jours de longues entrevues avec M. Thiers. Hier encore il a passé deux heures avec M. Thiers. Nous sommes en mesure d'affirmer l'exactitude de ce renseignement qui est du reste confirmé par le *Français*.

Le *Journal officiel* a supprimé un grand nombre d'interruptions qui se sont produites vendredi après la proclamation du vote de la Chambre. C'est ainsi qu'on ne voit pas figurer, au compte-rendu in extenso, cette exclamation attique d'un député de la gauche : à *Chaillot le pacte de Bordeaux!*

Voici en quels termes la tribune diplomatique a apprécié le vote qui a donné une majorité de 17 voix à M. Thiers :

« C'est l'entrée morale de M. Gambetta aux affaires! »

On donne comme certain que M. Calmon quitterait le ministère et serait nommé président de Chambre à la Cour des Comptes, en remplacement de M. Pelletier, atteint depuis plusieurs mois d'une maladie incurable.

Versailles, 4 Décembre, 5 h. soir.

Il faut s'attendre à voir la droite représentée dans la commission Dufaure par 18 à 20 membres, tandis que la gauche n'y aura que 10 à 12.

Les efforts en vue d'une entente recommenceront évidemment dans la commission Dufaure, auront-ils une meilleure issue que dans la commission Kerdrel? Jusqu'ici les fractions de la droite paraissent énergiquement opposées au renouvellement partiel, mais il est évident que la solution de cette question comme celle de beaucoup d'autres reste subordonnée à la question capitale d'un accord ou d'un désaccord définitif avec le président de la République.

La modification ministérielle est ajournée après l'élection de la commission Dufaure. Il est certain que M. Dufaure a refusé le portefeuille de l'intérieur et que M. Martel persiste à ne vouloir entrer que dans un cabinet de conciliation.

Nous prions instamment nos souscripteurs en retard, de vouloir bien acquitter le montant de leur abonnement en un bon de poste. Leur silence nous autoriserait à faire traite sur eux, dans la quinzaine, en leur faisant supporter les frais de recouvrement. L'abonnement se paie d'avance.

Bourse de Paris.

Paris, 5 décembre 1872, soir.

Rente 3 p. %	52.95
— 4 1/2 p. %	76.25
— 5 p. %	85.70
— 5 p. %	83.30

Annonces

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 — Emissions au pair d'Obligations communales. 51/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

LA MAISON E. LAMBERT ET C<sup>o</sup>, DE NICE, fabrique et expédie de la vraie et excellente

Huile d'Olive vierge

L'estagnon de 50 lit. : 120 fr. ; de 25 lit. : 70 fr. ; 10 stagnons de 2 lit. : 65 fr. — Emballés en caisses franco gare acheteur, paiement comptant avec escompte de 10 % ou à 3 mois à la condition de références de tout repos.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages  
Publié sous la direction de N. Edouard Charton

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du *Tour du monde*, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A

dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume en cours de publication portera la date de, 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(40<sup>e</sup> année.)

1, BOULEVARD DES ITALIENS

ANNÉE 1871

Exceptionnellement les abonnements partent du mois d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Edition mensuelle..... 9 fr. »  
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures 13 fr. 50  
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures et 24 grandes feuilles de patrons... 18 fr. »  
Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLÈTE. 8 fr. 50 par trim.  
6 MOIS, 46 FR. — 9 MOIS, 24 FR. — UN AN, 52 FR.

Envoyer un mandat de poste ou une valeur à vue.

Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

SOMMAIRE :

I. — *Mémoire et Notice.*  
D'Arzac. — Année véritable de la naissance de Christophe Colomb et revue chronologique des principales époques de sa vie.  
G. Bourdon. — Etude géographique sur le Dahra (suite et fin).  
Jules Girard. — Essai d'orographie sous-marine de l'Océan atlantique méridional.  
Raphaël Bernoville. — La Souanétie libre et la vallée de l'Ingour (Caucase).  
Dr Martin. — Sur la statistique relative au dénombrement de la population en Chine.  
II. — *Communications.*  
Dr Barth. — Sur les expéditions scientifiques en Afrique. — (Avant-propos par H. Duveyrier).  
Auguste Beaumier. — Tableaux récapitulatifs des observations météorologiques faites au Consulat de France, à Magador (Maroc) du 16 août 1867 au 31 décembre 1869.  
III. — *Nouvelles et faits géographiques.*  
Extraits d'une lettre de M. Ernest Desjardins au secrétaire général. — Notice sur la carte géologique du royaume de Saxe. — Les Turkomans Yomouds. — L'île de Sakhalin. — Note sur le Kamchatka. — Le fleuve Amour.  
J. Girard. — Les produits coloniaux de Queensland à l'exposition internationale de 1872, à Londres.  
IV. — *Comptes-rendus d'Ouvrages.*  
William Huber. — Essai sur le climat de l'Alsace et des Vosges, par Ch. Grad.  
E. Masqueray. — Scrambles amongst the Alps. in the years 1860-1869, par Edwar-Whympier.  
Charles Grad. — Recherches géologiques dans les parties de la Savoie, de l'Italie et de la Suisse voisines du Mont-Blanc, par Alphonse Favre.  
Francis Granier. — The highlands of central India, by captain F. Forsyth.  
V. — *Actes de la Société.*  
Procès-verbaux des séances.  
Ouvrages offerts à la Société.  
Bibliographie géographique.  
Cartes.  
Jules Girard. — Essai d'orographie sous-marine de l'Océan Atlantique Nord. — Profils du fond de l'Océan Atlantique Nord, 1872.  
Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

LA POUPÉE MODÈLE

(8<sup>e</sup> année)

1, Boulevard des Italiens.

Ce journal est le plus instructif, le plus amusant et le meilleur marché des publications destinées aux petites filles. — Gravures coloriées, images à découper, petits travaux faciles à exécuter, surprises, etc.

EXCEPTIONNELLEMENT ANNÉE 1871  
Les abonnements commencent de Mars pour finir en Novembre (neuf mois).

Chemin de fer d'Orléans.

AVIS.

M. le Directeur du Chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public que le transport des phosphates de chaux, par chargement de 5,000 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids, est fixé aux prix suivants :

De Cahors à Bordeaux-Bastide... 40<sup>fr</sup> 50  
— Saint-Nazaire... 20 50  
De Saint-Antoine à Saint-Nazaire... 22 »  
par 1,000 kilogrammes, frais de gare compris.

Le *Temps* annonce qu'il donne à tous ses abonnés nouveaux tout ce qui a paru du beau roman de Georges Sand : **Nanon**, dont il poursuit et va terminer la publication, et en même temps l'analyse complète (avec reproduction des principales dépositions) de l'enquête parlementaire sur les événements du 18 mars. — Bureaux : Faubourg Montmartre, 10. — Trois mois, 17 fr.

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de *Viande Liébig*. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés. Pots de toutes dimensions.

En vente chez tous les libraires

XANO D'OYMIÉ

Sa vie, Ses malheurs, Sa mort. — Le siège de Cahors. — Le collège Pélegri. — La maison Henri IV. — La chanson.

(Légende Quercinoise)

par Léon VALÉRY, de Lalbenque

20 centimes. — ENVOI FRANCO PAR LA POSTE : 25 centimes.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

Une adjudication publique pour les fournitures ci-après désignées, à faire pendant l'année 1873, au Lycée de Cahors, aura lieu le 19 décembre 1872, à 2 heures de l'après-midi, dans une des salles de l'Établissement :

- 1° Pain;
- 2° Viande de boucherie;
- 3° Houille;
- 4° Blanchissage de linge;
- 5° Drap bleu pour uniforme;
- 6° Bois de chauffage;
- 7° Habillements confectionnés.

Les soumissions devront être cachetées et déposées à l'économat dudit Lycée, avant le 19 décembre courant.

Les intéressés pourront prendre connaissance tous les jours, de 8 à 11 heures du matin, et de 2 à 4 heures du soir, du cahier des charges, qui reste déposé à l'économat.

L'Économiste du Lycée,  
Signé : BONENFANT.

A VENDRE

D'OCCASION

UN BEAU PHAËTON

Roue à pattente double, un Bréack neuf et autres voitures; Harnais neufs, fins et ordinaires; et d'occasions, Selles, Brides et tout ce qui concerne la Sellerie le tout bien bon marché. L'on se charge de tout ce qui concerne la partie de Carrosserie.

S'adresser à M. Emile Escudier, carrossier, galerie de Fontenille, à Cahors.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUPINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible : aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

A vendre en bloc ou en parcelles à jour de suite ou à échanger.

LE JOLI DOMAINE

DE VENTALOYS

Situé dans les communes de Sainte-Croix et Montcuq, à 4 kilom. de cette dernière ville.

Cette propriété est pourvue d'un petit château agréablement situé et d'autres bâtiments servant à l'exploitation rurale.

Contenance totale : 50 hectares, dont la majeure partie en terre labourable et prairies de très bonne nature, et le restant en vignes et bois.

S'adresser, pour les renseignements et traiter du prix de la vente, à MM. Gervais Boursiac, propriétaire, Agent d'affaires, demeurant à Moissac, et Castagné, Agent d'affaires à Lauzerte, qui se trouveront sur les lieux le Dimanche 8 décembre courant et jours suivants.

On fera les parcelles aussi petites qu'on le désirera.

Dix ans pour le paiement.

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

A vendre en bloc ou en parcelles ou à échanger

LE BEAU DOMAINE

DE SAINT-PAUL-LABOUFFIE

Canton de Castelnau-Montriat (Lot), appartenant à M. le comte d'Arma-gnac.

Cette propriété, d'une contenance totale de 135 hectares, se décompose comme suit :

- 1° Un Château et une belle et bonne Métairie, située dans le village de St-Paul;
- 2° Une Métairie dite de Naudoumet;
- 3° Une autre dite de Bretoumet;
- 4° Deux Moulins à eau et deux à vent; Prairies et Terres labourables de première nature.

S'adresser, pour les renseignements et traiter du prix de la vente, à Gervais Boursiac, propriétaire, Agent d'affaires à Moissac, et Castagné, Agent d'affaires à Lauzerte, qui se trouveront au Château de Saint-Paul, le Dimanche 8 décembre et jours suivants.

S'adresser encore, pendant son absence, à M<sup>e</sup> Lacaze, notaire audit Saint-Paul, détenteur des titres de propriété, et à M. Iches, géomètre.

On fera les parcelles aussi petites qu'on le désirera.

Dix ans pour le paiement.

AVIS

On demande à prendre une Propriété à ferme pendant quelques années.

S'adresser à M. Delcros, géomètre à Cournou par Luzech.

Rez-de-chaussée, avec jardin, à louer vers le premier décembre, rue Ste-Claire, maison Salinié.

S'adresser à M. SALINIÉ, rue Fénélon.

A VENDRE

En bloc ou à parcelles

L'entier domaine de M. Emile Baldy et de dame Darnis, de Bonne-Coste, sa sœur, situé au mas Dandral, commune de Mechmont, à 21 kilomètres de Cahors.

Ce domaine se compose d'une Maison neuve, belles caves, remise, four, foinil, étables, basse-cour et jardin contigu, ne formant qu'un seul article; Grange et pâtus, terres labourables, prés, bois, vignes, châtaigneraie et friches, d'une facile exploitation.

Beaucoup de facilités pour les paiements.

S'adresser à M. Lacand, expert-géomètre, ou à M. Meulet, son gendre qui se rendront sur les lieux tous les jeudis et dimanches.

HYDROCÉRASINE

Ou Modérateur de la Transpiration

Cette Eau de toilette fait disparaître instantanément les odeurs plus ou moins fortes de la sueur.

Elle donne du ton à la peau, lui conserve sa souplesse, permet de longues marches, rend moins sensible le froid aux pieds, est un préservatif des engelures.

Précieuse pour la toilette délicate et journalière des Dames, elle rafraîchit, tonifie, raffermi les organes, les ramène et calme les démangeaisons.

LA VULNÉRINE

GUÉRIT toutes les Blessures récentes ou anciennes, Brûlures, Morsures, Piqûres d'insectes venimeux, etc. — PHILIPPE et C<sup>o</sup>, 24, rue d'Enghien, Paris, et chez les Pharmaciens, Droguistes, Herboristes.

**TABLEAU DES DISTANCES**  
Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour  
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.  
PRIX : 1 FRANC.  
Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.